



## Démission d'un gérant de sarl + salarié

Par **stradivarius**, le **12/05/2011** à **16:42**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en CDI dans une agence immobilière (en immobilier d'entreprise). J'ai été embauché en 2009 par une SARL représentée par un gérant, associé minoritaire avec deux autres associés (l'un minoritaire également et l'autre majoritaire). L'associé majoritaire est mon responsable d'agence. Comme il n'avait pas les qualifications pour obtenir la Carte de Transactions (ou carte professionnelle), il s'est associé avec celui porteur de la carte et donc gérant de la SARL. Ma question : le gérant et l'autre associé (minoritaire) veulent démissionner car les résultats sont très mauvais, dans les statuts ils ont 15 jours pour le faire. Moi, je suis le salarié et j'aimerais savoir si le gérant doit me licencier (si c'est une obligation pour lui). Ce que je préférerais afin d'être protégée car sinon je vais rester avec l'associé majoritaire mais qui ne possède pas les autorisations nécessaires pour exercer son métier dans l'immobilier. Est ce que mon responsable (majoritaire) peut décider de me garder et me faire travailler toujours au sein de la SARL mais dans l'illégalité ? Même en attendant de retrouver un autre gérant porteur de la carte ?  
Merci pour votre aide.

Par **Cornil**, le **14/05/2011** à **22:16**

Bonsoir "stradivarius"

Tu ne peux obliger l'employeur à te licencier pour des questions d'habilitation le concernant.

C'est son problème!

Le tien, c'est d'être payé pour ton travail.

Bon courage et bonne chance.